

sur le champ de bataille. ¹ Il fut le dernier supérieur et le commissaire général des Franciscains réformés en Canada. ² Il avait cette qualité en 1782 pendant l'emprisonnement de Pierre du Calvet. ³

M. Bibaud dit que le Père Berey était un homme de grands talents et doué d'une vaste éducation. ⁴ C'est aussi ce que nous assure M. de Gaspé. Il réclama contre la proposition de M. de Lacorne St. Luc d'exclure les communautés religieuses du bénéfice de l'*Habeas Corpus*, ⁵ ce qui aurait été assurément une injustice manifeste. Comme je l'ai déjà remarqué, il jouissait dans son temps d'une grande considération auprès des autorités anglaises de qui il recevait un traitement de £500. On lit dans le mémoire de Pierre du Calvet, ⁶ peu intéressé à le flatter, que le Père Berey allait souvent chez le gouverneur, le général Haldimand, non-seulement aux réceptions officielles, mais aussi à des réunions intimes :... "Having seen him (P. Berey) very often at the castle of St. Lewis, not only at the governour's public levees, but in his private parties, the said commissary (P. Berey) being one of his Excellency's creatures and favourites." ⁷

On sait que le gouvernement anglais s'était emparé du couvent des Récollets à Québec et en avait fait une espèce de prison d'état, dans laquelle Pierre du Calvet, accusé de conspiration et de haute trahison, fut détenu pendant un certain temps. Des écrivains mal inspirés ont voulu rendre les Pères Récollets, et particulièrement le P. Berey, leur supérieur, responsable des actes du gouvernement d'alors. La conduite des autorités anglaises aurait été aussi blâmable que le huguenot Pierre du Calvet ⁸, témoin prévenu, et M. J. G. Barthe ⁹ veulent le faire croire, que, cependant, aucun homme impartial ne pourrait en accuser de pauvres religieux, sur le point d'être dépouillés de leurs biens et, après tout, soumis comme bien d'autres à ce qu'on a appelé la tyrannie du général Haldimand. Il faut toutefois remarquer que l'histoire est encore loin d'avoir complètement lavé la mémoire de Du Calvet des

1 *Foyer Canadien*, 1865, p. 288.

2 Bibaud, *Panthéon Canadien*, p. 30.

3 *The Case of Peter Du Calvet*, p. 250.

4 *Panthéon Canadien*, p. 30.

5 *Id.*, p. 30.

6 *The Case of Peter Du Calvet*, p. 250.

7 *Id.*, p. 250.

8 *The Case of Peter Du Calvet*, p. 250.

9 *Le Canada Reconquis*, etc., p. 69.